Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Ayant pour objet l'analyse détaillée de la filière de sécurité en France métropolitaine et outre-mer au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

ARTICLE 1. CONTEXTE 3

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHE 6

ARTICLE 3. DESCRIPTION DES MISSIONS 6

ARTICLE 4. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION DES PRESTATIONS 10

ARTICLE 1. CONTEXTE

Le secteur de la sécurité est essentiel. Il porte sur des enjeux forts, d'ordre économique, stratégique et sociétal.

La sécurité est un secteur majeur et en forte croissance. Il comprend :

- le secteur industriel (produits et services de sécurité) :
 - les produits physiques ;
 - les produits électroniques ;
 - les produits et solutions de cybersécurité ;
- les services privés de sécurité ;
 - les services de cybersécurité ;
 - les activités de la sécurité privée.

Tableau détaillé de la segmentation et sous-segmentation de la filière

Segmentations	Sous-segmentation
Produits physiques (Segment 1)	**Véhicules terrestres** (véhicules de police, d'incendie, blindés…)
	Avions et hélicoptères
	Navires
	Plateformes robotiques (Robots terrestres, marins et drones).
	Vêtements de protection (Equipements de Protection Individuelle (EPI), vêtements d'intervention, tenues NRBC, casques, chaussures, masques à gaz…
	Equipements et fournitures (Armes, munitions, outils de déminage, de décontamination…)
	Interdiction physique d'accès (Clôtures, enceintes, serrurerie, coffres forts, portes blindées et coupe-feu, vitres anti-effraction…
	Equipements physiques de sécurité incendie (Extincteurs, sprinklers, désenfumage, lances, tuyaux, robinets…)
	Contrôle d'accès (Systèmes complets)
	Identification et Authentification des personnes (Biométrie, cartes à puces, badges, cartes ID, reconnaissance de véhicules, lutte contre la contrefaçon)
	Identification et Authentification des produits (Papiers sécurisés, billets de banque…)
	Détection d'intrusion et alarme
	Equipements électroniques de sécurité incendie (Détection, alarme…)
	Détection de produits dangereux ou illicites ou de personnes dissimulées (NRBCE, scanner, diffraction X, tomographes,

Produits électroniques (Segment 2)	spectromètres…)
	Observation locale (Caméras et capteurs (visibles et IR, acoustique…), lidars, radars, sonars…
	Observation large zone (système optroniques, radars, imagerie par satellite)
	Traçage et localisation (Etiquetage et traçage (RFID, code-barres, WI-FI…), systèmes AIS, LRIT, scellements électroniques avec suivi et positionnement (GPS, RFID).
	Communications sécurisées et systèmes d'alerte publique (PMR, SAIP…)
	Commande contrôle – Aide à la décision (Postes de commandements, outils de gestion de l'information, outils de simulation, de modélisation, de cartographie… Y compris shelters)
	Renseignement et Collecte d'information (Interception, écoute, localisation, analyse et visualisation des données (big data) …
Cybersécurité : Produits / Logiciels (Segments 3)	**Gouvernance cyber** (Systèmes de gestion, SIEM)
	Gestion des identités et des accès
	Sécurité des données (Chiffrement, cryptographie, signature numérique, infrastructures à clés publiques, gestion des droits numériques, filtrage des contenus et anti-spam, archivage sécurisé, récupération de données.
	Sécurité des applications (Développement logiciels, OS sécurisés, plateformes de bug bounty)
	Sécurité des infrastructures (Firewalls, antivirus, anti-dos, détection d'intrusion, cyberthreat, sécurité des communications (téléphonie, visioconférence et messagerie), plateformes sécurisées de télétravail, Cloud de confiance, blockchain.
	Sécurité des produits et équipements (Eléments sécurisés, HSM, sécurité des IoT).
Cybersécurité : Services Cyber (Segment 4)	**Audit, planning et conseil cyber**
	Mise en œuvre cyber
	Sécurisation de l'infogérance et exploitation (Tiers de confiance, gestion du contenu et de la réputation, gestion de la continuité et récupération)
	Formation cyber
	Gardiennage et surveillance (Patrouille, intervention sur alarme)
	Transports de fonds
	Sécurité des personnes (Protection des VIP, gardes du corps)
	Sûreté aéroportuaire
	Télésurveillance (Résidentielles, professionnelle)
	Services d'investigation

Sécurité privée (Segment 5)	**Recherche et développement** (Sur les aspects sociaux, comportementaux, organisationnels, économiques et légaux de la sécurité.
	Conseil et évaluation des risques (Analyse et évaluation des menaces, ingénierie en sécurité, autres services de conseil…
	Formation en sécurité

Les derniers chiffres disponibles de la filière marchande de sécurité (industrie et services) datent de 2024 et sont les suivants :

• 52,1 milliards d'euros, dont 32,9 Mds de chiffre d'affaires (CA) de l'industrie (63%) et 19,2 Mds € de CA des services (37%).

• Un total de 341 562 emplois en France.

- 144 421 pour l'industrie
- 197 141 pour les services

• + 6,4% de croissance annuelle moyenne du CA de la filière privée entre 2021 et 2024.

• 11,7 Mds€ de chiffre d'affaires à l'export depuis la France (22,5% du CA).

• 19 Mds€ de chiffre d'affaires à l'export directement depuis l'étranger au travers de filiales.

• 43% du CA de la filière est ainsi réalisé à l'international

La filière marchande de sécurité regroupe un « écosystème » d'entreprises de toutes tailles en 2024 :

• 14 900 entreprises dans la filière en France dont :

• 125 grandes entreprises

• 208 ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire)

• 2 450 PME (Petites et Moyennes Entreprises)

• 14 900 TPE (Très Petites Entreprises).

- Dont la filière industrielle de sécurité en 2024 :
 - 4 071 entreprises dans l'industrie en France dont :
 - 91 grandes entreprises
 - 98 ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire)
 - 1 465 PME (Petites et Moyennes Entreprises)
 - 2 417 TPE (Très Petites Entreprises).
- Dont la filière services de sécurité en 2024 :
 - 13 097 entreprises dans les services en France dont :
 - 30 grandes entreprises
 - 100 ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire)
 - 1 378 PME (Petites et Moyennes Entreprises)
 - 11 589 TPE (Très Petites Entreprises).

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHE

2.1 Objet de l'accord-cadre

Le présent marché a pour objet des prestations d'étude, en vue d'établir une description et une analyse la plus complète possible de la filière française des industries de sécurité, au 31 décembre 2025, en appliquant la segmentation définie par le Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME) en 2018.

Il est découpé en neuf étapes distinctes qui doivent reprendre les données statistiques collectées au titre de l'étape 1. Le présent marché est lancé selon la procédure de l'accord-cadre à bons de commande et donne lieu à l'émission de bons de commande.

2.2 Durée et délai d'exécution du marché

Les délais de réalisation sont propres à chaque étape et sont indiqués à chaque étape.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DES MISSIONS

3.1 Organisation du projet

Les travaux d'étude sont suivis par la Direction des entreprises et partenariats de sécurité et des armes (DEPSA) du ministère de l'Intérieur dans le cadre d'un co-pilotage avec le Secrétaire Général de la Défense et Sécurité Nationale (SGDSN).

Une réunion de démarrage avec les co-pilotes est organisée dans les 15 jours suivant la notification du marché.

3.2 Description des étapes

Les conclusions de chaque étape font l'objet d'une réunion avec les co-pilotes visant à valider les résultats proposés et à orienter les travaux pour les étapes suivantes.

Etape. 1	Mise à jour (au 31 décembre 2025) des données de la filière des industries de sécurité : Cette étape consiste en l'établissement d'une base de données des entreprises de la filière des industries de sécurité en France (métropole et ses outre-mer) et de leurs établissements si celles-ci en possèdent plusieurs. Il s'agit des entreprises présentes sur les segments de marché suivants : 1. les produits physiques ; 2. les produits électroniques ; 3. les produits et solutions de cybersécurité ; 4. les services de cybersécurité.

	Pour chaque entreprise, les éléments suivants sont recueillis et présentés sous la forme d'un tableau EXCEL : nom de l'entreprise, numéro SIREN, numéro SIRET, statut juridique, code NAF, adresse dont code postal, département, région, dirigeants, chiffre d'affaires 2025, frais de R&D brut, part export, effectif salariés de l'entreprise. Une fois terminé, le tableau est cédé au ministère qui peut en faire libre usage. Le délai maximal d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande.
Etape. 2	Analyse des données recueillies au cours de l'étape 1 ; Il s'agit de réaliser : • une fiche de synthèse des chiffres clés et tendances par segment et sous-segment, pour la France et par région, de l'activité industrielle de sécurité, à partir des données recueillies lors de la phase précédente ; • une fiche de synthèse des tendances régionales de l'industrie de sécurité et des services ; • une analyse forces-faiblesses et opportunités-menaces (FFOM) pour la France. Cette analyse s'appuye sur la taxonomie sectorielle établie et enrichie depuis la première étude PIPAME 2018, à savoir les segments et sous-segments (cf tableau à l'article 1). Le cas échéant, une adaptation de la taxonomie pourra être proposée par le titulaire. Le délai maximal d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande qui interviendra après la remise des résultats de l'étape 1.
Etape. 3	Mise à jour au 31 décembre 2025 de la base de données des acteurs de la filière des services privés de sécurité (segment 5 de la taxonomie PIPAME) et analyse de ces données. Pour chaque entreprise, les éléments suivants doivent être recueillis et présentés sous la forme d'un tableau EXCEL : nom de l'entreprise, numéro SIREN, numéro SIRET, statut juridique, code NAF, adresse dont code postal, département, région, dirigeants, chiffre d'affaires 2025, frais de R&D brut, part export, effectif salariés de l'entreprise. Une fois terminé, le tableau est cédé au ministère qui peut en faire libre usage. Le délai maximal d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande.

Etape. 4	Il faut réaliser une cartographie régionale, par segments et par sous-segments d'activité, sur la base des données recueillies en étape 1. Une déclinaison dans chacune des régions et des départements de métropole et d'outre-mer, actualisant l'étude de PIPAME de 2018, est également demandée. Pour chaque région il faut produire une fiche de synthèse des chiffres clés et tendances par segment et sous-segment. Ces dernières vont également présenter les acteurs majeurs et les données de l'analyse FFO. De plus, pour chaque département de région, des fiches départementales d'une page doivent compléter les fiches régionales. Il est nécessaire que ces fiches départementales comprennent : • les chiffres clés pour chaque région et ses départements ; • une présentation de l'activité industrielle ; • un tableau des forces et faiblesses et des opportunités et menaces (FFOM) par région ; • une cartographie par région et par département ; • un fichier recensant les entreprises et les données associées (format Microsoft Office Standard 2016 xlsx). En outre, des fiches particulières sont demandées pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer. Une fiche de synthèse pour l'ensemble des outre-mer, ainsi que des fiches détaillées par région, département ou territoire, sont exigées. Le délai d'exécution maximal est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande émit après la remise des résultats de l'étape 1.
Etape. 5	La cartographie prévue pour l'étape 4 doit être étendue au segment 5 (services privés de sécurité) qui relève de l'étape 3. Toutefois, dans l'hypothèse où l'étude XERFI correspond aux besoins du ministère, cette étape consiste à intégrer les données de cette étude à la cartographie. Le délai maximal d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande qui intervient après la remise des résultats de l'étape 3 (ou de l'étude XERFI le cas échéant).
	Il faut produire une analyse de la dépendance à l'égard des entreprises étrangères.

Etape. 6	Il s'agit de mesurer l'évolution de la part étrangère dans le chiffre d'affaires global de la filière des industries de sécurité en France, pour chaque segment et sous-segment, depuis l'année 2020 (à l'exclusion du segment 5 : sociétés de services visé par les étapes 3 et 5). Le prestataire propose une méthodologie détaillée qui peut se fonder sur la nationalité des actionnaires ainsi que sur la part de la valeur ajoutée réalisée sur le territoire national. Le délai maximal d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande
Etape. 7	Une description statistique de la demande française, en produits des industries de sécurité, doit être réalisée pour préciser la structuration du marché national. Le chiffre d'affaires doit être analysé pour chaque segment et sous-segment selon la nature juridique des acheteurs : Etat, collectivités territoriales et opérateurs économiques répartis selon les catégories des 12 secteurs d'activités d'importance vitale. Le délai maximal d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande
Etape. 8	L'analyse du marché sur l'année 2025, établie au titre de l'étape.7, doit être complétée par une prospective sommaire portant sur la période 2026-2028. Il est nécessaire de réaliser une analyse plus particulière sur deux secteurs d'activité : • le marché de la lutte anti-drones malveillants, • le marché de l'hypervision. Compte tenu du caractère émergent de ces marchés, notamment sur la LAD avec l'ouverture aux opérateurs et sous-traitants, une méthode prospective doit être proposée (interviews, extrapolation). Le délai maximal d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du bon de commande qui intervient après la remise des résultats de l'étape 1.
Etape. 9	Le titulaire est dans l'obligation d'accompagner le ministère de l'intérieur lors de réunions de présentation des résultats qui précédent en région. Il convient de proposer un prix pour un déplacement en France métropolitaine hors IDF. Ce prix comprend l'ensemble des frais liés au

	déplacement. Le délai maximal d'exécution est de 7 jours à compter de la notification du bon de commande

ARTICLE 4. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

4.1 Obligation de résultats

Le présent accord-cadre comporte une obligation de résultats.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire réaliser aux frais et risque du titulaire, les prestations qui ne donnent pas entière satisfaction.

4.2 Forme des livrables

Les livrables définitifs remis après validation du ministère de l'Intérieur seront remis par le titulaire par voie papier dans les conditions de performance environnementales décrite dans l'offre technique.

4.3 Clauses complémentaires

Des réunions peuvent avoir lieu à Paris entre le titulaire et le ministère, à la demande de l'une ou de l'autre partie, sans facturation supplémentaire.

Les conditions générales de vente ou d'achat ou assimilées du titulaire sont réputées non écrites.